

19 mai 2006 -17:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 mai 2006](#)

Substances psychotropes

Modification de la réglementation sur les substances psychotropes

Modification de la réglementation sur les substances psychotropes

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal (*) réglementant certaines substances psychotropes et relatif à la réduction des risques et à l'avis thérapeutique. De nouvelles substances sont ajoutées à la liste des produits illégaux. Le projet modifie la réglementation existante en matière de substances psychotropes. Il corrige la dénomination du terme "Salvinorine A" et insère la *Salvia divinorum* et le Khat en tant que nouvelles matières psychotropes sous forme de plantes ou parties de plantes. Par souci de clarté, le projet classe les plantes ou parties de plantes dans un nouveau paragraphe. Il insère enfin, dans la liste des substances illégales, les o-, m- et p-chlorophénipipérazines (souvent utilisées dans la fabrication de l'XTC). Le projet est transmis, pour avis, au Conseil d'Etat.(*) du 22 janvier 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe